

2013-230

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013 « RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la rémunération du personnel électoral 2013 sera la suivante :

- Président d'élection :

Vote par anticipation : 226,00\$
Scrutin : 339,00\$
Confection liste électorale et autres : 500,00\$

- Secrétaire d'élection : $\frac{3}{4}$ du président.

- Comité de révision : \$ 13,00/heure.

Formation : 13,00\$/heure.

- Table de vérification :

Président : Vote par anticipation : \$ 94,00 pour la journée.
Scrutin : \$ 113,00 pour la journée.
Formation : \$ 13,00/heure.

Autres membres : Vote par anticipation : \$ 72,00 pour la journée.
Scrutin : \$ 90,00 pour la journée.
Formation : \$ 13,00/heure.

- Scrutateur : Scrutin : \$ 130,00
Formation : \$ 13,00/heure.

Dépouillement V.A. : \$ 35,00

- Secrétaire : Scrutin : \$ 117,00
Formation : \$ 13,00/heure.

Dépouillement V.A. : \$ 35,00

- Primo : Scrutin : \$ 100,00.
Formation : \$ 13,00/heure.

2013-231

RAPPORT FINANCIER 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil a pris connaissance du rapport financier 2012 de la municipalité de Les Méchins présenté par M. René Gauthier de la firme de comptable Raymond, Chabot, Grant, Thorton.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisi d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver entre les mains de la directrice générale, sous pli cacheté, au plus tard le **14 octobre 2013 à 16h00**, heure locale, avec l'inscription « **Soumission – Dénéigeuse usagée** » à l'adresse suivante : **Municipalité de Les Méchins, 108 route des Fonds, Les Méchins (Québec) G0J 1T0**. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de **16h00** à la même adresse.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 5 % du prix doit accompagner la soumission.

2013-236

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h50 et il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Steve Ouimet, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

